



Liquidation judiciaire SARL

Par Moi2806

Bonjour,

Je voulais savoir s'il était possible de faire une liquidation judiciaire dans ce cas :

Nous sommes 2 associées et notre entreprise aujourd'hui ne nous permet pas de nous rémunérer. Nous souhaitons arrêter l'activité mais cela fait presque 1 an que l'on essaie de vendre notre droit au bail mais nous n'avons pas eu d'offre. Nous n'avons pas de dettes mis a part le prêt bancaire de l'achat de notre droit au bail et aujourd'hui notre CA permet de pouvoir payer nos charges et nos fournisseurs.

En vous remerciant,

Bien à vous